

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



**Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA**

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 9 août 2023



**Heidi Johnston, CPA, CA**

Chef des finances

Fonds RBC GMA

**États financiers intermédiaires non audités**

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)  
**FONDS MONDIAL DE RESSOURCES RBC**

Le 30 juin 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>ACTIONS MONDIALES</b>				
<b>Produits chimiques</b>				
Air Products and Chemicals Inc.	6 800	2 223	2 698	
Albemarle Corp.	3 200	910	946	
Chemours Co.	48 800	2 175	2 385	
Corteva Inc.	18 300	1 420	1 389	
Dow Inc.	11 600	914	818	
DuPont de Nemours Inc.	8 500	851	804	
Ecolab Inc.	11 400	2 410	2 819	
Linde Plc.	15 900	5 451	8 027	
LyondellBasell Industries N.V., cat. A	2 300	304	280	
Mitsubishi Chemical Group Corp.	43 200	339	344	
Neo Performance Materials Inc.	62 137	938	510	
Nitto Denko Corp.	3 500	343	344	
Nutrien Ltd.	11 800	1 204	923	
PPG Industries Inc.	11 100	2 012	2 181	
Sherwin-Williams Co.	8 600	2 880	3 025	
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	46 500	1 802	2 059	
Sika AG	5 333	2 057	2 023	
		<b>28 233</b>	<b>31 575</b>	<b>22,9</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
CRH Plc.	15 900	1 140	1 162	
Heidelberg Materials AG	17 000	1 303	1 852	
Martin Marietta Materials Inc.	2 400	1 136	1 468	
Vulcan Materials Co.	5 000	1 188	1 493	
		<b>4 767</b>	<b>5 975</b>	<b>4,3</b>
<b>Conteneurs et emballages</b>				
Packaging Corp. of America	2 000	391	350	
		<b>391</b>	<b>350</b>	<b>0,2</b>
<b>Équipements et services énergétiques</b>				
Schlumberger N.V.	8 800	640	573	
		<b>640</b>	<b>573</b>	<b>0,4</b>
<b>Métaux et exploitation minière</b>				
Adventus Mining Corp. à 1,20, 23 juill. 2023, bon de souscription d'actions	75	–	–	
Mines Agnico Eagle Limitée	15 600	1 158	1 032	
Allkem Ltd.	65 000	832	926	
ArcelorMittal S.A.	21 700	858	784	
Arizona Metals Corp.	124 521	529	379	
Bellevue Gold Ltd.	762 357	678	864	
Beretta Farms Inc.* (privé)	2 857 144	4 000	–	
BHP Group Ltd.	92 400	4 111	3 681	
Capstone Copper Corp.	391 600	2 036	2 354	
Champion Iron Ltd.	123 900	541	660	
Critical Elements Lithium Corp.	776 318	1 034	1 343	
First Quantum Minerals Ltd.	41 600	1 194	1 304	
Freeport-McMoRan Inc.	33 100	1 679	1 754	

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Métaux et exploitation minière (suite)</b>				
Glencore Plc.	152 100	1 321	1 142	
Ivanhoe Mines Ltd.	90 700	881	1 097	
K92 Mining Inc.	119 200	450	685	
Latin Resources Ltd.	7 147 619	676	2 036	
Lithium Ionic Corp.	827 200	1 332	2 043	
Lundin Mining Corp.	83 500	729	867	
National Manganese, reçus de souscription* (privé)	100 000	103	–	
Norsk Hydro ASA	85 700	866	677	
OceanaGold Corp.	315 600	843	824	
Pan Global Resources Inc.	605 997	362	212	
Premium Nickel Resources Ltd.	883 000	1 687	1 219	
Rio Tinto Plc.	31 278	2 666	2 633	
Ressources Teck Limitée, cat. B	29 600	1 526	1 650	
		<b>32 092</b>	<b>30 166</b>	<b>21,9</b>
<b>Pétrole, gaz et combustibles</b>				
BP Plc.	516 502	4 321	3 984	
Bukit Energy Inc.* (privé)	500 000	500	–	
Corporation Cameco	25 800	1 046	1 070	
Canadian Natural Resources Ltd.	41 600	2 235	3 098	
Énergie Cenovus Inc.	27 500	709	619	
Cheniere Energy Inc.	6 300	1 170	1 273	
ConocoPhillips	35 000	5 053	7 296	
ConocoPhillips	35 300	3 015	4 845	
Enbridge Inc.	28 600	1 525	1 408	
EOG Resources Inc.	13 700	2 229	2 077	
Equinor ASA	27 621	950	1 065	
Exxon Mobil Corp.	97 200	7 468	13 810	
Hess Corp.	16 600	2 082	2 990	
Kinder Morgan Inc.	32 000	725	730	
Marathon Petroleum Corp.	4 600	498	711	
MEG Energy Corp.	17 100	396	359	
Mongolia Minerals Corp.* (privé)	3 520 000	4 400	–	
NexGen Energy Ltd.	200 100	1 171	1 251	
Phillips 66	5 400	632	682	
Pioneer Natural Resources Co.	1 450	436	398	
Shell Plc.	215 771	5 889	8 527	
TotalEnergies SE	69 517	4 691	5 287	
Tourmaline Oil Corp.	25 000	936	1 561	
Valero Energy Corp.	11 500	1 457	1 787	
		<b>53 534</b>	<b>64 828</b>	<b>47,0</b>
<b>Produits issus du papier et de la forêt</b>				
Louisiana-Pacific Corp.	11 500	1 066	1 142	
West Fraser Timber Co. Ltd.	9 000	1 084	1 024	
		<b>2 150</b>	<b>2 166</b>	<b>1,6</b>



Le 30 juin 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Semi-conducteurs et équipement de semi-conducteurs</b>				
First Solar Inc.	2 900	697	730	
		697	730	0,5
<b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>		122 504	136 363	98,8
<b>PLACEMENTS À COURT TERME<sup>†</sup></b>		1 299	1 299	0,9
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		123 803	137 662	99,7
<b>GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)</b>		–	287	0,2
<b>PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)</b>		–	(49)	–
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>		123 803	137 900	99,9
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			112	0,1
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			138 012	100,0

**ANNEXE A**

**Contrats de change**

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 865 CAD, vente 630 USD à 1,3246	5 juill. 2023	30
Achat 2 436 CAD, vente 1 777 USD à 1,3245	10 juill. 2023	82
Achat 34 CAD, vente 25 USD à 1,3244	19 juill. 2023	–
Achat 406 CAD, vente 299 USD à 1,3243	20 juill. 2023	9
Achat 1 455 CAD, vente 1 077 USD à 1,3243	21 juill. 2023	28
Achat 41 CAD, vente 30 USD à 1,3242	26 juill. 2023	1
Achat 464 CAD, vente 345 USD à 1,3242	27 juill. 2023	6
Achat 1 169 CAD, vente 875 USD à 1,3242	28 juill. 2023	10
Achat 15 USD, vente 20 CAD à 1,3242	28 juill. 2023	–
Achat 71 CAD, vente 52 USD à 1,3240	3 août 2023	1
Achat 602 CAD, vente 445 USD à 1,3240	4 août 2023	13
Achat 724 CAD, vente 532 USD à 1,3239	10 août 2023	19
Achat 406 CAD, vente 300 USD à 1,3238	14 août 2023	8
Achat 1 408 CAD, vente 1 035 USD à 1,3238	15 août 2023	38
Achat 81 CAD, vente 60 USD à 1,3238	15 août 2023	1
Achat 267 CAD, vente 200 USD à 1,3237	18 août 2023	2
Achat 123 CAD, vente 91 USD à 1,3235	30 août 2023	2
Achat 1 015 CAD, vente 754 USD à 1,3235	31 août 2023	17
Achat 130 CAD, vente 95 USD à 1,3234	1 <sup>er</sup> sept. 2023	4
Achat 1 268 CAD, vente 946 USD à 1,3232	11 sept. 2023	16
Achat 40 USD, vente 53 CAD à 1,3231	20 sept. 2023	–
Achat 662 CAD, vente 500 USD à 1,3226	10 oct. 2023	–

287

**ANNEXE A (suite)**

**Contrats de change**

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 20 USD, vente 28 CAD à 1,3246	5 juill. 2023	(1)
Achat 110 USD, vente 147 CAD à 1,3246	5 juill. 2023	–
Achat 500 USD, vente 663 CAD à 1,3246	5 juill. 2023	–
Achat 90 USD, vente 124 CAD à 1,3245	10 juill. 2023	(5)
Achat 450 USD, vente 601 CAD à 1,3245	10 juill. 2023	(5)
Achat 67 USD, vente 90 CAD à 1,3245	10 juill. 2023	(1)
Achat 101 USD, vente 134 CAD à 1,3245	10 juill. 2023	–
Achat 190 USD, vente 257 CAD à 1,3243	20 juill. 2023	(4)
Achat 55 USD, vente 74 CAD à 1,3241	2 août 2023	(1)
Achat 1 063 CAD, vente 807 USD à 1,3241	2 août 2023	(7)
Achat 7 CAD, vente 5 USD à 1,3239	10 août 2023	–
Achat 106 CAD, vente 80 USD à 1,3239	10 août 2023	–
Achat 81 CAD, vente 61 USD à 1,3239	10 août 2023	–
Achat 52 CAD, vente 39 USD à 1,3237	17 août 2023	–
Achat 121 USD, vente 165 CAD à 1,3235	30 août 2023	(4)
Achat 2 265 CAD, vente 1 718 USD à 1,3230	21 sept. 2023	(8)
Achat 395 CAD, vente 300 USD à 1,3229	26 sept. 2023	(2)
Achat 1 618 CAD, vente 1 231 USD à 1,3229	28 sept. 2023	(11)
<b>TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE</b>		(49)
		238

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.

\* Titre non liquide.

† Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à un taux de 4,70 % et viennent à échéance le 4 juillet 2023.



**États de la situation financière** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 juin 2023	31 décembre 2022
<b>ACTIF</b>		
Placements, à la juste valeur	137 662 \$	151 576 \$
Trésorerie	527	150
Souscriptions à recevoir	62	164
Gain latent sur les contrats de change	287	282
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	177	123
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>138 715</b>	<b>152 295</b>
<b>PASSIF</b>		
Montant à payer à des courtiers	439	102
Rachats à payer	44	57
Perte latente sur les contrats de change	49	537
Créditeurs et charges à payer	171	199
<b>TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>703</b>	<b>895</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)</b>	<b>138 012 \$</b>	<b>151 400 \$</b>
Placements, au coût	123 803 \$	129 706 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>69 963 \$</b>	<b>75 842 \$</b>
<b>SÉRIE CONSEILLERS</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>1 493 \$</b>	<b>1 646 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>66 187 \$</b>	<b>73 555 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>369 \$</b>	<b>357 \$</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>49,77 \$</b>	<b>51,02 \$</b>
<b>SÉRIE CONSEILLERS</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>57,17 \$</b>	<b>58,37 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>63,27 \$</b>	<b>64,51 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>62,98 \$</b>	<b>63,91 \$</b>

**États du résultat global** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
<b>REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)</b>		
Dividendes	2 430 \$	3 484 \$
Intérêts à distribuer	62	25
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	(241)	125
Gain (perte) net réalisé sur les placements	3 296	5 790
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(7 518)	(5 640)
<b>TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>(1 971)</b>	<b>3 784</b>
Autres revenus (pertes)	–	100
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	28	5
Gain (perte) net sur les soldes en devises	(64)	(59)
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)</b>	<b>(36)</b>	<b>46</b>
<b>TOTAL DES REVENUS (PERTES)</b>	<b>(2 007)</b>	<b>3 830</b>
<b>CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)</b>		
Frais de gestion	902	906
Frais d'administration	105	105
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	–
TPS/TVH	101	97
Coûts de transactions	134	114
Retenue d'impôt à la source	163	232
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 406</b>	<b>1 454</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(3 413) \$</b>	<b>2 376 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>(1 886) \$</b>	<b>2 913 \$</b>
<b>SÉRIE CONSEILLERS</b>	<b>– \$</b>	<b>62 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>(37) \$</b>	<b>2 966 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>(1 483) \$</b>	<b>(4 706) \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>(7) \$</b>	<b>1 141 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>(1,30) \$</b>	<b>1,83 \$</b>
<b>SÉRIE CONSEILLERS</b>	<b>– \$</b>	<b>6,59 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>(1,33) \$</b>	<b>13,52 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>(1,35) \$</b>	<b>(6,03) \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>(1,01) \$</b>	<b>15,98 \$</b>



**Tableaux des flux de trésorerie** (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS</b>		
<b>AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	(3 413) \$	2 376 \$
<b>AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Intérêts à distribuer	(42)	(15)
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(3 296)	(5 790)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	7 518	5 640
(Augmentation) diminution des débiteurs	(54)	(66)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(28)	19
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	—	—
Coût des placements acquis*	(170 801)	(200 677)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	180 379	184 772
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 263</b>	<b>(13 741)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables*	7 398	35 871
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(17 284)	(22 219)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	—	—
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(9 886) \$</b>	<b>13 652 \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	377	(89)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	150	170
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE</b>	<b>527 \$</b>	<b>81 \$</b>
Intérêts reçus (payés) <sup>†</sup>	20 \$	10 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement <sup>††</sup>	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) <sup>†‡</sup>	2 151 \$	3 249 \$

\* Opérations en nature exclues.

<sup>†</sup> Classés dans les activités d'exploitation.

<sup>‡</sup> Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série Conseillers		Série D		Série F	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>75 842 \$</b>	<b>73 207 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>419 \$</b>	<b>1 646 \$</b>	<b>18 679 \$</b>	<b>73 555 \$</b>	<b>23 122 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>								
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(1 886)</b>	<b>2 913</b>	<b>–</b>	<b>62</b>	<b>(37)</b>	<b>2 966</b>	<b>(1 483)</b>	<b>(4 706)</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	<b>2 503</b>	<b>9 732</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>39</b>	<b>3 447</b>	<b>5 544</b>	<b>57 118</b>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	<b>(6 496)</b>	<b>(18 526)</b>	<b>–</b>	<b>(483)</b>	<b>(155)</b>	<b>(23 704)</b>	<b>(11 429)</b>	<b>(6 532)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>								
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>								
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>(3 993)</b>	<b>(8 794)</b>	<b>–</b>	<b>(481)</b>	<b>(116)</b>	<b>(20 257)</b>	<b>(5 885)</b>	<b>50 586</b>
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>								
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>								
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(5 879)</b>	<b>(5 881)</b>	<b>–</b>	<b>(419)</b>	<b>(153)</b>	<b>(17 291)</b>	<b>(7 368)</b>	<b>45 880</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>69 963 \$</b>	<b>67 326 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 493 \$</b>	<b>1 388 \$</b>	<b>66 187 \$</b>	<b>69 002 \$</b>

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série O		Total	
	2023	2022	2023	2022
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>357 \$</b>	<b>6 529 \$</b>	<b>151 400 \$</b>	<b>121 956 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>				
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(7)</b>	<b>1 141</b>	<b>(3 413)</b>	<b>2 376</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	<b>19</b>	<b>926</b>	<b>8 105</b>	<b>71 225</b>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	–	<b>(8 248)</b>	<b>(18 080)</b>	<b>(57 493)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>				
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>				
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>19</b>	<b>(7 322)</b>	<b>(9 975)</b>	<b>13 732</b>
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>				
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	–	–	–	–
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>				
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>12</b>	<b>(6 181)</b>	<b>(13 388)</b>	<b>16 108</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>369 \$</b>	<b>348 \$</b>	<b>138 012 \$</b>	<b>138 064 \$</b>



Le 30 juin 2023

### Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds a pour objectif de placement de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions de sociétés du monde entier qui exercent directement ou indirectement des activités de prospection, de mise en valeur, de production ou de distribution de ressources naturelles ou autres.

Toutes les parts de série Conseillers assorties d'une option de frais d'acquisition reportés sont devenues des parts de série A le 11 avril 2022. RBC GMA a renoncé aux frais de rachats liés aux changements de désignation.

### Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

#### Risque de liquidité (%)

Tous les titres considérés comme non liquides sont désignés comme tels dans l'inventaire du portefeuille. Les titres non liquides comptent pour environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2022) de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Répartition des placements		
Pétrole, gaz et combustibles	47,0	51,6
Produits chimiques	22,9	17,6
Métaux et exploitation minière	21,9	17,9
Matériaux de construction	4,3	2,2
Produits issus du papier et de la forêt	1,6	–
Semi-conducteurs et équipement de semi-conducteurs	0,5	0,6
Équipement et services énergétiques	0,4	2,4
Conteneurs et emballages	0,2	2,4
Compagnies d'électricité	–	2,2
Trésorerie/Autres	1,2	3,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	30 juin 2023	31 décembre 2022
Dollar américain	38,3	44,9
Livre sterling	11,8	7,3
Euro	6,6	3,9
Dollar australien	5,4	0,4

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

Devise	30 juin 2023	31 décembre 2022
Yen japonais	2,0	0,4
Franc suisse	1,5	–
Couronne norvégienne	1,3	0,4
<b>Total</b>	<b>66,9</b>	<b>57,3</b>

En date du 30 juin 2023, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 3,3 % (2,9 % au 31 décembre 2022), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

#### Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice MSCI World Total Return Net Index (CAD)	+ ou - 9,1	+ ou - 10,8

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

#### Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022.

30 juin 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	<b>96 973</b>	<b>39 390</b>	<b>–</b>	<b>136 363</b>
<b>Fonds sous-jacents</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Placements à court terme</b>	<b>–</b>	<b>1 299</b>	<b>–</b>	<b>1 299</b>
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	<b>–</b>	<b>287</b>	<b>–</b>	<b>287</b>
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	<b>–</b>	<b>(49)</b>	<b>–</b>	<b>(49)</b>
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>96 973</b>	<b>40 927</b>	<b>–</b>	<b>137 900</b>
<b>% du total du portefeuille</b>	<b>70,3</b>	<b>29,7</b>	<b>–</b>	<b>100,0</b>



Le 30 juin 2023

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	121 300	25 263	–	146 563
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	5 013	–	5 013
Instruments dérivés – actifs	–	282	–	282
Instruments dérivés – passifs	–	(537)	–	(537)
Total des instruments financiers	121 300	30 021	–	151 321
% du total du portefeuille	80,2	19,8	–	100,0

Pour la période close le 30 juin 2023, des instruments financiers d'un montant de 356 \$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1. Ces transferts sont liés à l'échange de titres négociés à escompte et sujets à des restrictions contre des actions activement négociées en bourse. Pour la période close le 31 décembre 2022, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Pour les périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022, le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) se présente comme suit :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	–	86
Achats nets	–	–
Ventes, remboursements et arrivées à échéances nets	–	–
Transferts nets – entrées (sorties)	–	–
Gains (pertes) réalisés	–	–
Variation des gains (pertes) latents	–	(86)
Solde à la clôture	–	–
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs de niveau 3 détenus à la clôture de la période	–	(86)

Le fonds détermine la juste valeur de certains de ses placements de niveau 3 (placements privés) au moyen de prix de transaction (coûts d'acquisition) antérieurs, même lorsque les transactions n'ont pas eu lieu au cours de la période considérée. Puisqu'il n'existe peut-être pas de marché secondaire, ou que le nombre d'investisseurs est limité, les évaluations font l'objet d'un examen en fonction des informations de marché disponibles pour déterminer si la valeur comptable doit être ajustée. Les informations de marché peuvent comprendre, entre autres, des données sur les multiples de négociation de sociétés cotées considérées comme comparables aux sociétés fermées visées par l'évaluation, des données financières ou opérationnelles

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

publiées par la société ou des nouvelles ou événements relatifs à la société qui ont une incidence sur le placement. Les évaluations peuvent être ajustées pour tenir compte de caractéristiques propres à la société, du manque de liquidité inhérent aux placements hors cote et du fait que les sociétés cotées comparables ne sont pas identiques aux placements pour lesquels le fonds évalue la juste valeur.

Au 30 juin 2023, une augmentation ou une diminution de 5 % des évaluations à la juste valeur établies au moyen de données d'entrée non observables importantes pour les placements de niveau 3 aurait respectivement donné lieu à une augmentation ou à une diminution d'environ 0,0 % (0,0 % au 31 décembre 2022) de la valeur liquidative du fonds.

### Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série O	s.o.*	0,02 %

\* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

### Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
<b>Nombre de parts détenues</b>		
Série A	30	30
Série D	14	14
Série F	13	13
Série O	13	13
<b>Valeur des parts</b>	4	4

### Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2022.





Le 30 juin 2023

### Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin  
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
<b>Série A</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	1 487	1 691
Nombre de parts émises	49	200
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(130)	(377)
Nombre de parts à la clôture	1 406	1 514
<b>Série Conseillers</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	–	10
Nombre de parts émises	–	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	–	(10)
Nombre de parts à la clôture	–	–
<b>Série D</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	28	377
Nombre de parts émises	1	63
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(3)	(413)
Nombre de parts à la clôture	26	27
<b>Série F</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	1 140	422
Nombre de parts émises	86	902
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(180)	(105)
Nombre de parts à la clôture	1 046	1 219
<b>Série O</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	6	120
Nombre de parts émises	–	16
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	–	(130)
Nombre de parts à la clôture	6	6

### Coûts de transactions (en milliers de dollars, sauf les pourcentages)

Coûts de transactions, y compris les commissions des courtiers, sur les mouvements de portefeuille pour les périodes closes les :

	30 juin 2023		30 juin 2022	
	\$	%	\$	%
Total des coûts de transactions	134	100	114	100
Commissions des courtiers liés*	5	4	6	5
Ententes sur les commissions <sup>†</sup>	3	2	5	4

\* Se reporter à la note 8 des notes annexes.

<sup>†</sup> Les ententes sur les commissions font partie des commissions versées à des courtiers. Le fonds utilise des ententes sur les commissions (auparavant appelées « rabais de courtage ») à l'égard des produits et des services liés à la recherche ou à l'exécution des commandes.

### Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 juin 2023	30 juin 2022
Juste valeur des titres prêtés	6 695	8 470
Juste valeur de la garantie reçue	6 829	8 639

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	30 juin 2023		30 juin 2022	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	37	100	9	100
RBC SI (payé)	(9)	(25)	(2)	(25)
Impôt retenu à la source	–	–	(2)	(18)
Revenu du fonds	28	75	5	57

### Compensation des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

30 juin 2023	Actif	Passif
<b>Montants bruts – actifs (passifs)</b>	<b>287</b>	<b>(49)</b>
<b>Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière</b>	–	–
<b>Montants nets présentés dans les états de la situation financière</b>	<b>287</b>	<b>(49)</b>
<b>Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation</b>	<b>(31)</b>	<b>31</b>
<b>Montant donné (reçu) en garantie</b>	–	–
<b>Montant net</b>	<b>256</b>	<b>(18)</b>



Le 30 juin 2023

31 décembre 2022	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	282	(537)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	282	(537)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(202)	202
Montant donné (reçu) en garantie	–	–
Montant net	80	(335)

### Fusion de fonds (en milliers, sauf les taux d'échange)

À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de ressources mondiales RBC a été fusionnée avec le Fonds mondial de ressources RBC, selon la méthode de l'acquisition. En vertu de cette méthode, le fonds maintenu est désigné comme le fonds acquéreur, et le fonds dissous est désigné comme le fonds acquis. Le choix est fondé sur certains éléments du fonds maintenu tels que les objectifs de placement, la composition du portefeuille et la taille de l'actif du fonds.

Les détails relatifs à la Catégorie de ressources mondiales RBC (le « fonds dissous ») et au Fonds mondial de ressources RBC (le « fonds maintenu ») se présentent comme suit :

Actif net acquis par le fonds maintenu	
Série A	1 618 \$
Série D	803 \$
Série F	5 761 \$
Taux d'échange – série A	0,29
Parts émises par le fonds maintenu – série A	32
Taux d'échange – série D	0,28
Parts émises par le fonds maintenu – série D	14
Taux d'échange – série F	0,26
Parts émises par le fonds maintenu – série F	90

Le fonds maintenu désigné ci-dessus a acquis la totalité de l'actif et a pris en charge la totalité du passif du fonds dissous à leur juste valeur de marché et a émis en contrepartie des parts de fonds dont la valeur est équivalente à celle de l'actif net du fonds dissous. Par conséquent, les porteurs de parts du fonds dissous sont devenus des porteurs de parts de fonds maintenu. Après la fusion, le fonds dissous a été liquidé.

Au 8 avril 2022, tous les placements du fonds dissous ont été cédés au fonds maintenu à leur juste valeur de marché.

Les états financiers du fonds maintenu comprennent les résultats d'exploitation du fonds dissous à partir de la date de fusion. Toutes les données comparatives figurant dans ces états financiers s'appliquent uniquement au fonds maintenu.

En vertu des règles fiscales de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) touchant les réorganisations, la fusion a été effectuée avec report d'impôt (roulement fiscal), et la fin d'année d'imposition du fonds dissous et du fonds maintenu est réputée être le 8 avril 2022. Les placements affichant des pertes latentes sont réputés avoir été cédés à leur juste valeur de marché, et les placements affichant des gains latents sont réputés avoir été cédés à leur juste valeur de marché ou au montant choisi. Le fonds n'avait aucun passif d'impôt au 8 avril 2022. Tous les reports de pertes en capital et de pertes autres qu'en capital sont venus à échéance par suite de la fusion.

Aucun coût lié à la fusion n'a été imputé aux fonds ni aux porteurs de parts.

Le 30 juin 2023

## 1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 9 août 2023.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB. Depuis le 11 avril 2022, la série Conseillers et la série Conseillers T5 ne sont plus offertes.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 étaient offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le 11 avril 2022, toutes les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont respectivement devenues des parts de série A et de série T5, le cas échéant.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de

série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Bourse NEO (la « Bourse NEO »), selon le cas. La TSX et la Bourse NEO sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

## 2. Période

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022, le cas échéant, et pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période commençant à la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

### 3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et IAS 34 Information financière intermédiaire publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

#### Classement et évaluation des actifs et des passifs

**financiers et des dérivés** Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

#### Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, et n'est donc pas présenté dans l'état de la situation financière. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état

de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

**Classement des parts rachetables** Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

**Entités structurées non consolidées** Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Le 30 juin 2023

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

**Détermination de la juste valeur** La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

*Niveau 1* – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

*Niveau 2* – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

*Niveau 3* – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

*Actions* – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

*Titres à revenu fixe et titres de créance* – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

*Placements à court terme* – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

*Options* – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global.



Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

*Bons de souscription* – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

*Contrats à terme normalisés* – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

*Contrats à terme de gré à gré* – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

*Swaps de rendement global* – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les

gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

*Swaps de taux d'intérêt* – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

*Swaps sur défaillance* – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants versés ou reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

*Fonds sous-jacents* – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date

Le 30 juin 2023

d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

*Évaluation de la juste valeur des placements* – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

**Trésorerie** La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

**Comptes sur marge** Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

**Monnaie fonctionnelle** À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC,

le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

**Conversion des devises** La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

**Évaluation des séries** Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Le 30 juin 2023

**Opérations de placement** Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

**Comptabilisation des revenus** Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

**Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part** L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

**Frais de rachat anticipé** Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

**Devises** Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	CNH/CNY – Renminbi chinois
BRL – Real brésilien	COP – Peso colombien
CAD – Dollar canadien	CZK – Couronne tchèque
CHF – Franc suisse	DKK – Couronne danoise
CLP – Peso chilien	DOP – Peso dominicain

EGP – Livre égyptienne	NZD – Dollar néo-zélandais
EUR – Euro	PEN – Nouveau sol péruvien
GBP – Livre sterling	PHP – Peso philippin
HKD – Dollar de Hong Kong	PLN – Zloty polonais
HUF – Forint hongrois	RON – Leu roumain
IDR – Rupiah indonésienne	RSD – Dinar serbe
ILS – Nouveau shekel israélien	SEK – Couronne suédoise
INR – Roupie indienne	SGD – Dollar de Singapour
JPY – Yen japonais	THB – Baht thaïlandais
KRW – Won sud-coréen	TRY – Nouvelle livre turque
MXN – Peso mexicain	TWD – Nouveau dollar taïwanais
MYR – Ringgit malais	USD – Dollar américain
NOK – Couronne norvégienne	ZAR – Rand sud-africain

**Opérations en nature et échanges entre les séries d'un fonds** Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

#### 4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

##### ***Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif***

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

#### 5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.



En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

En février 2022, les forces russes ont envahi l'Ukraine, ce qui a abouti à un conflit armé ainsi qu'à l'imposition de sanctions économiques contre la Russie. Les risques de volatilité, de restrictions des échanges, dont l'éventualité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché boursier russe, et de défaillance pesant sur les titres russes pourraient nuire à la performance d'un fonds. Le gestionnaire suit de près la situation.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

#### **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Le 30 juin 2023

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

#### **Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

#### **Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

## **6. Impôt**

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au

rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2

Le 30 juin 2023

de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

## 7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

## 8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

### *Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille*

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services

de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la

Le 30 juin 2023

mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

#### **Sous-conseillers**

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC  
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC  
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)  
(pour une partie du fonds)

Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC  
(pour une partie du fonds)

Fonds en devises des marchés émergents RBC  
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay\*

Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)\*

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)\*  
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)\*  
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)\*

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)\* (pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)\* (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)\*

Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)\*

Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay\*

Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)\*

Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)\*

Fonds de revenu mensuel américain RBC  
(pour une partie du fonds)

Le 30 juin 2023

Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)  
 Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)  
 Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)  
 Fonds international de croissance de dividendes RBC  
 Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)  
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)  
 Fonds d'actions européennes RBC  
 Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC  
 Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)  
 Fonds de dividendes de marchés émergents RBC  
 Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC  
 Fonds d'actions de marchés émergents RBC  
 Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC  
 Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC  
 Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC  
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC  
 Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC  
 Fonds d'actions mondiales RBC  
 Fonds d'actions mondiales Vision RBC  
 Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC  
 Fonds spécifique d'actions mondiales RBC  
 Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)  
 Fonds leaders d'actions mondiales RBC  
 Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)  
 Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)\* (pour une partie du fonds)  
 Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North  
 Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

\* Avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
 Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
 Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
 Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)  
 Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)  
 Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC  
 Fonds d'actions chinoises RBC  
 Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Fiduciaire**

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Placeurs**

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

#### **Dépositaire**

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Agents chargés de la tenue des registres**

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.



Le 30 juin 2023

**Courtiers**

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

**Agent de prêt de titres**

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

**Administrateur d'hypothèques**

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

**Autres opérations entre parties liées**

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

*Opérations entre parties liées*

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

*Opérations entre fonds*

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le

gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

**9. Changements dans la présentation des états financiers**

En raison d'un changement de système comptable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les fonds ont modifié la présentation de certains postes liés au coût des placements avec amortissement d'escomptes ou de primes. Les escomptes sur les placements à court terme sont dorénavant amortis sur le coût des placements, alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en tant qu'intérêts à recevoir. De plus, les escomptes et les primes liés aux obligations coupons détachés convertibles sont aussi amortis sur le coût des placements. Les données comparatives n'ont pas été reclassées, car les informations requises pour le faire ne sont pas disponibles. En raison de ce changement de présentation, pour la période close le 31 décembre 2022, les montants relatifs aux obligations coupons détachés convertibles qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » sont désormais comptabilisés au poste « Intérêts à distribuer » de l'état du résultat global et le poste « Intérêts à distribuer » du tableau des flux de trésorerie fait maintenant l'objet d'un ajustement sans effet sur la trésorerie. Les postes qui étaient auparavant ajustés étaient « (Augmentation) diminution des débiteurs » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » dans le tableau des flux de trésorerie. Les changements dans la présentation des placements à court terme n'ont eu aucune incidence sur l'état du résultat global.

**10. Révision des données comparatives**

Les données comparatives de l'état des variations de la valeur liquidative et de l'état du résultat global du Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC ont été révisées pour tenir compte de la transformation de la série F en série I. Auparavant, les montants de la série F étaient présentés de façon distincte. Ils ont été ajustés pour refléter la transformation de cette série en série I sur une base combinée.